

# Aménagement de la RD 115

## Bourg d'AUSSAC

### SUIVI DE TRAVAUX

#### COMPTE-RENDU N°6

Du : **mardi 04 12 2018**

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	EXCUSES	DIFFUSION	INVITES A LA PROCH. REUN.
		Tél	Fax	E-mail				
Mairie Aussac vadalle	M. Liot Maire M. Montassier Adjoint	05 45 20 61 60 06 75 75 72 68		<a href="mailto:mairie@aussac-vadalle.fr">mairie@aussac-vadalle.fr</a> jpmontassier@gmail.com	X	X	X	
ADA Aigre	M. Bourut	05 16 09 56 54		sbourut@cg16.fr	X	X	X	
BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE	M. Christophe TYRE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	X	X	X	
Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr		X		X
Scotpa LOT 1	M. Blévin M. Epron	05 45 68 04 80 06 76 78 10 19		d.epron@scotpa.fr	X	X	X	
Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois	M. Revault	05 45 65 80 10 06 08 24 56 18		Jardin.angoumois@wanadoo.fr		X	X	X
SDEG Et Allez	M. Beaulieu M. Vimpère			<a href="mailto:dbeaulieu@sdeg16.fr">dbeaulieu@sdeg16.fr</a> g.vimpere@allez.fr		X	X	X

#### Objet de la réunion :

#### Réunion de chantier

#### Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

#### **1. AVANT PROPOS**

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD

## 2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis

BP 10554

16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. : 05 45 68 04 80

Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 Aménagements paysagers

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS

16310 Montemboeuf

05 45 65 80 10

## 3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
  - LOT 1 : OK
  - LOT 2 : OK

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.

Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

## 4. DELAIS DES TRAVAUX

### LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
  - à compter du : **05 11 2018**
  - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
  - à compter du : **07 01 2019**
  - Jusqu'au : **20 02 2019**
  - arrêt pendant le murissement des enrobés**

**marquage et résine : semaine 17 avril 2019**

Ce planning tient compte des délais nécessaires à l'intervention sur le réseau de communication, à la dépose des anciens mâts (programmation non connue), aux congés de Noel 2018.

Le chantier doit être terminé première semaine de MAI 2019.

L'entreprise fournit un planning d'intervention.

## **LOT 2 : PAYSAGE**

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
  - à compter du : **15 02 2019**
  - Jusqu'au : **15 03 2019**

## **5. RESEAUX EXISTANTS**

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

## **6. COORDINATION SPS :**

sans objet

## **7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER**

- Pose du panneau de chantier selon les informations données par la mairie quant aux subventions : SCOTPA doit recueillir les informations auprès de la mairie **URGENT**
- Pose de la cabane de chantier
- Base de vie :
  - zone parking arrêt bus

## **8. CONTRAINTES DE CHANTIER**

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation
- attention passage Bus collège matin et soir :
  - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
  - voir courriel du 25 octobre :

- *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*
- *A propos des bus scolaires :*
  - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

*NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)*

## **9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER**

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

## **10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER**

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Demande de prolongation (pour la phase 2) : OK
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'oeuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

## **11. ENCADREMENT DU CHANTIER**

- lot 1 :
  - Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
  - Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
  -
- lot 2 :
  - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
  - Chef de chantier : à déterminer

## **12. POINTS VUS CE JOUR**

### **LOT 1**

**Il est rappelé que les intempéries ont encore une fois perturbé le déroulement du chantier.**

**À la suite de l'épisode pluvieux important survenu la veille, lundi 3 décembre, il est constaté qu'aucune entrée n'a subi de ravinement.**

#### **Entrée riveraine**

- En cours de préparation
- Côté trottoir : toutes nivélées
- Enrobé prévu jeudi
- Entrée n°42 : la démolition du vieux béton va surement entraîner la casse du tuyau béton sans couverture (à changer)

#### **Examen de la dernière entrée riveraine**

- Le riverain a alerté le chef de chantier d'une forte rétention d'eau en pied de portail, hier, lors des fortes pluies



- Il est rappelé la pose de bordure AC 1 afin de protéger les riverains des eaux de ruissellement. La bordure franchissable se retrouve au dessus du seuil de portail.
- Il est rappelé qu'avant travaux, l'entrée était sensiblement plate, non revêtu et les ruissellements s'infiltrent.
- Il est rappelé que la pose de caniveau aurait été incompatible avec le fil d'eau amont et aval
- Toutefois, là, il s'agit des eaux issues de la cour privée qui viennent buter sur l'entrée
- Il est bien rappeler que les eaux privées doivent être gérées par le privé. Toutefois, il a été décidé de résoudre le problème compte tenu que le trottoir est en cours
- La solution est :
  - De bien gérer l'entrée en enrobé
  - Le seuil constituera un fil d'eau
  - créer une petite noue réceptacle côté droit
  - de placer un PVC en pied de mur avec exutoire sur l'entrée agricole située le muret

- les riverains ont remercié les techniciens pour l'adaptation

#### Exutoire du pluvial côté trottoir

##### Rappel

- pose d'une tête de buse de sécurité
- conduire un fossé vers le transformateur

#### Exutoire de la mare

- Pose caniveau grille : OK
- Pose regard grille : OK
- Reste les finitions

#### Réalisation de la seconde chicane

- Pose bordure : OK

#### Large trottoir entre la rue du Four et la rue de Perron

- Fosses d'arbres à sécuriser

#### Trottoir et signalisation

- voir à re positionner le panneau VIGILANCE CITOYENNE qui rompt la continuité du trottoir

#### LOT 2

La présence de M. Revault sera bientôt nécessaire pour faire un point sur l'avancement du lot 1 et ses conséquences en terme de quantité de végétaux et validation des variétés.

### **13. REUNION DE CHANTIER**

Le mardi à 14h30

Prochaine réunion : mardi 11 décembre